



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/049

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 mars 2024

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

Le 4 avril de l'année deux mille vingt-quatre à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E	Mme SAUNIER	PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAUI Alain	E	Mme MARTINEZ
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER (A)			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/049

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/051 en date du 23 mars 2023 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/052 en date du 23 mars 2023 sur l'octroi d'une subvention à l'association Marque Page,

Vu les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations,

Vu la convention ci-après annexée,

Vu l'avis favorable de la commission « Jeunesse et citoyenneté » du 13 février 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Les demandes, exposées ci-après, ont reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, il est donc proposé :

- de verser une subvention aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une convention annuelle 2024 et conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDÉ
D'ABORD DES LIVRES	Promotion des livres et à la lecture	3 000 €
MARQUE PAGE	Organisation de la fête du livre jeunesse et BD de Léognan et accueil d'auteurs et illustrateurs	6 000 €

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Mme PrévotEAU ne prend pas part au vote :***

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2024, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024.

Fait à Martillac, le 4 avril 2024



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_049-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/049

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240404-2024_049-DE

